

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 février 2022

---

COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ET LE CYBERHARCÈLEMENT (N°4976) -  
(N° 4997)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 30

présenté par  
Mme Tamarelle-Verhaeghe

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Cette formation inclut notamment une information sur les compétences réciproques de chacun des acteurs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à réintroduire l'alinéa ajouté par le Sénat concernant la connaissance réciproque des acteurs intervenant dans la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire. Les situations de harcèlement scolaire – comme nombre de situations concernant la santé et la protection des enfants – se heurte au manque d'interconnaissance et donc de communication entre les professionnels.